



## REPUBLIQUE DU TCHAD: ARRESTATION ET DETENTION ARBITRAIRE DE Me MAX LOALNGAR, AVOCAT AU BARREAU DU TCHAD, PORTE-PAROLE DE LA COALITION D'OPPOSITION WAKIT TAMA.

### N'DJAMENA-CAMEROUN : Déclaration REDHAC N° N°003/17052022

Douala-N'djamena : ce 17 mai 2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-Pays Tchad ont appris de sources dignes de foi l'arrestation et la détention de Me Max LOALNGAR, avocat au barreau du TCHAD, porte-parole de la coalition d'opposition wakit tama, par la police et détenu au service de renseignements généraux. Aussi, le REDHAC et la Coalition-Pays Tchad restent préoccupés par la séquestration dans les locaux des renseignements généraux depuis ce matin.

Rappelons que le 6 mai 2022, dans une conférence de presse, Me Max LOALNGAR, avocat au barreau du TCHAD, porte-parole de la coalition d'opposition wakit tama, la coalition des partis politiques et associations de la société s'opposent au Conseil militaire de transition, qui dirige le Tchad depuis la mort d'Idriss Déby, dénoncent ce qu'ils qualifient « d'échec » du gouvernement de transition à organiser un dialogue pour jeter les bases d'un nouveau système politique, en appelant le peuple tchadien à sortir massivement le 14 mai 2022, pour une marche pacifique qui exigera la remise du pouvoir aux civils.

Pour le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad, cette séquestration est une énième intimidation qui a pour but le musèlement des organisations de la société civile, des Défenseur(e)s des Droits Humains et des syndicalistes.

### **C'est pourquoi,**

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-pays Tchad :

- condamnent avec fermeté la séquestration de Me Max LOALNGAR dans les locaux de renseignements généraux
- dénoncent les méthodes d'intimidations ainsi que les représailles à l'encontre des Défenseur(e)s des Droits Humains en général et en particulier de Me Max LOALNGAR, ainsi que les syndicalistes, intimidations qui visent à affaiblir les syndicats et les associations de la société civile au Tchad.

### **Aux autorités du Tchad, le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad,**

- Demandent la libération pure et simple de Me Max LOALNGAR, avocat au barreau du TCHAD, porte-parole de la coalition d'opposition wakit tama;



- Exhortent de continuer à respecter les conventions et instruments régionaux et Internationaux librement ratifiés relatifs aux droits humains, aux syndicats et aux Défenseur(e)s des Droits Humains au Tchad.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad :

- Continuent à encourager le gouvernement du Tchad à assurer la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains, les journalistes, en adoptant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale ».

Fait à Douala, le 17 mai 2022

Me Alice Nkom,  
Co-PCA  
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,  
Vice-Présiden  
RCA

Rostin Manketa  
2e Vice-Président  
RDC

Marc Ona Osangui  
3e Vice-Président  
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,  
Conseiller  
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel  
Conseiller  
Tchad

Philippe Nanga  
Conseiller  
Cameroun

Lucie Boalo, Okenve  
Secrétaire  
RCA

Hon. Annie Bambe  
Communicatrice  
RDC

Alfredo Okenve  
2e Rapporteur  
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe  
Directrice Exécutive  
Cameroun

## SUIVEZ-NOUS

REDHAC -Secrétariat Permanent

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web : [www.redhac.info](http://www.redhac.info)

REDHAC: Coalition-PAYS Tchad

Coordinateur : (+235) 66651551

Secrétaire général : (+235) 66692036